

## Entreprises qui déposent un ou des stages

**Question :** Comment une entreprise peut-elle déposer une offre de stage ?

**Réponse :** Les entreprises peuvent déposer leurs offres de stage directement depuis leur compte provincial en accédant à leur Espace Employeur. La procédure est similaire à celle du dépôt des offres job d'été ou des offres d'emploi.

**Point de vigilance :** Il est important de créer un compte provincial accessible par plusieurs agents de votre entreprise en utilisant une adresse mail générique. Ainsi, en cas d'absence d'un de vos agents, vous aurez toujours accès à votre compte provincial pour la gestion de vos offres.

**Question :** Y a-t-il des recommandations spécifiques pour la rédaction de l'offre de stage ?

**Réponse :** Il est conseillé de rédiger l'offre de manière claire et précise, en mettant en avant les missions principales, les compétences recherchées, ainsi que les modalités de candidature. Il est également important de mentionner clairement si le stage est gratifié et les conditions de travail spécifiques au stage proposé.

**Question :** Quels sont les bénéfices pour une entreprise d'accueillir des stagiaires ?

**Réponse :** Accueillir des stagiaires permet aux entreprises de faire découvrir leurs métiers, susciter des vocations dans les filières en tension, et identifier des talents potentiels.

**Question :** Quels critères dois-je remplir pour pouvoir accueillir un stagiaire ?

**Réponse :** Pour accueillir un stagiaire, il est important qu'un tuteur soit désigné pour accompagner le jeune dans l'entreprise. Celle-ci doit également mettre à disposition du stagiaire l'équipement nécessaire à l'exercice des missions demandées.

**Question :** Comment est assuré le suivi des offres de stage une fois qu'elles sont publiées ?

**Réponse :** Une fois l'offre publiée, l'employeur dispose d'un espace de suivi sur son Espace Employeur où il peut consulter le statut de l'offre, les candidatures reçues, et gérer le processus de sélection. Des notifications sont envoyées pour informer de tout changement de statut de l'offre ou de nouvelles candidatures. Il peut lui-même mettre en pause l'offre, la clôturer ou la réactiver.